



*MINISTÈRE DES MINES*

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° 00339...../CAB.MIN/MINES/01/2020**  
**DU 07 DEC 2020 PORTANT REFUS D'OCTROI DU RENOUELEMENT**  
**D'AGREMENT AU TITRE D'ENTITE DE TRAITEMENT CATEGORIE B,**  
**DANS LA PROVINCE DU HAUT-KATANGA AU PROFIT DE LA SOCIETE**  
**GOLDEN AFRICAN RESSOURCES**

---

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 11 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 litera f, 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 Juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 9 Mars 2018, spécialement ses articles 10, 81 à 83 ;

Vu l'Ordonnance n° 19/056 du 20 Mai 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 19/077 du 26 Août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 20/016 du 27 Mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 20/017 du 27 Mars 2020 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1<sup>er</sup> A et B point 22 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 Mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 Juin 2018, spécialement ses articles 96 à 102, 104 à 107 alinéa 1<sup>er</sup> ;

Vu l'Arrêté Interministériel n° 0001/CAB.MIN/MINES/01/2019 et n° CAB/MIN/FINANCES/2019/009 du 22 Février 2019 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Mines ;



Vu l'Arrêté Interministériel n° 0129/CAB.MIN/MINES/01/2017 et n° 032/CAB.MIN/FINANCES/2017 du 08 Juillet 2017 portant réglementation de la commercialisation et de l'exportation des produits miniers marchands ;

Vu l'Arrêté Interministériel n° 0149/CAB.MIN/MINES/01/2014 et n° 0116/CAB.MIN/FINANCES/2014 du 05 Juillet 2014 portant Manuel des procédures de traçabilité des produits miniers, de l'extraction à l'exportation ;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, l'Arrêté Ministériel n° 3163/CAB.MIN/MINES/01/2007 du 11 Août 2007 portant réglementation des activités de l'Entité de Traitement et de l'Entité de Transformation des substances minérales ;

Considérant la demande de renouvellement d'agrément au titre d'Entité de traitement Catégorie B, dans la Province du Haut-Katanga introduite par **la Société Golden African Ressources**, en date du 28 Juillet 2017, et les pièces requises y jointes.

Sur avis défavorable de la Direction des Mines et en l'absence de l'avis environnemental de la Direction de Protection de l'Environnement Minier ;

### **ARRETE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le renouvellement d'agrément au titre d'Entité de traitement Catégorie B dans la Province du Haut-Katanga, est **refusé** à **la Société Golden African Ressources**, dont références ci-dessous:

- Siège social : 1064, Route Likasi, Village Tumbwe Ville de Kipushi, Province du Haut-Katanga ;
- N° d'Identification Nationale : 01 - 128 - N 50126 W ;
- N° de RCCM : 002/KHI ;
- Numéro d'impôt : A 0900876 N ;
- N° Compte bancaire (Raw Bank) : 05170-01034196101-69 USD.

#### **Article 2 :**

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

#### **AMPLIATIONS :**

- Cabinet du Président de la République : (1)
- Cabinet du Premier Ministre : (1)
- Cabinet du Ministre des Mines : (1)
- Secrétariat Général des Mines : (1)
- Direction du Service des Mines : (2)
- C.T.C.P.M. : (1)
- Div. Prov. des Mines et Géologie du ressort : (1)
- SA Golden African Ressources : (1)

Fait à Kinshasa, le 07 DEC 2020

**Prof. Willy KITOBO SAMSONI**